

opinions

LE POINT DE VUE

de Fabrice Alexandre et Laurent Mazille

Le Conseil des ministres adopte aujourd'hui un projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui prévoit notamment d'encadrer, via la création d'un registre public, l'action des « représentants d'intérêts ». Autrement dit, le lobbying auprès des pouvoirs publics (présidence, gouvernement, ministères, autorités administratives ou publiques indépendantes), qu'il soit exercé par des entreprises publiques ou privées, des fédérations, des associations, des cabinets, des fondations, etc.

Disons-le tout de suite : les entreprises représentées par nos associations sont favorables à la transparence du débat public et du processus décisionnel, ainsi qu'aux mesures qui vont dans le sens d'un lobbying éthique et responsable. Elles défendent ces principes avec constance depuis plus de vingt-cinq ans, à travers des chartes de déontologie auxquelles plusieurs prescriptions du projet de loi correspondent d'ailleurs.

En ce sens, nous pouvons nous féliciter de voir ainsi reconnue, dans la loi, l'utilité du lobbying. Le précis de « Déontologie des fonctions publiques » de Christian Vigouroux (Daloz 2013-2014) le souligne : « La confrontation (des lobbyistes) avec l'intérêt public est dans la droite ligne de la démocratie parlementaire en économie de marché. La liberté d'accès aux institutions n'est pas en soi contestable, elle évite aux collectivités publiques de s'étaler en bastions fermés sur eux-mêmes. » On le constate chaque jour : la décision publique en France a besoin de plus de dialogue, et d'un meilleur dialogue. Les

Attention à la tyrannie de la transparence

représentants d'intérêts contribuent à faire circuler l'information, à structurer les débats et à varier les expertises. Les enjeux du projet concernent aussi bien le débat démocratique que la compétitivité et l'attractivité de la France. Espérons donc que les débats s'élèveront au-dessus des caricatures...

Au-delà, nous souhaitons que le futur dispositif d'encadrement soit clair, opérationnel et équilibré. A cet égard, trois points soulèvent notre inquiétude. D'abord, la définition des représentants d'intérêts est peu lisible, et affaiblie par des exceptions juridiquement infondées.

On peut se féliciter qu'une nouvelle loi reconnaisse l'utilité du lobbying.

Mais cette loi risque de créer des inégalités préjudiciables aux acteurs économiques.

De ce fait, elle laisse la place à l'interprétation, alors que des obligations déontologiques et des sanctions en découlent. Le risque d'inégalités de traitement entre les acteurs est réel.

Deuxième difficulté, ces obligations déontologiques sont détaillées dans la loi, ce qui rendra difficile leur adaptation dans le temps. Or nous sommes bien placés pour savoir qu'en la matière, les choses évoluent rapidement : nous mettons à jour nos chartes de déontologie régulièrement.

Troisième problème, potentiellement le plus grave : à ce stade, les modalités de contrôle et de sanction n'apportent aucune garantie en matière de respect de la vie privée, de secret des correspondances et de secret des affaires, alors même que ces contrôles et sanctions pourraient être déclenchés à tort, du fait de cette loi, à la suite de dénonciations, potentiellement mensongères, de la part d'un concurrent... Certes, l'objectif est la transparence, mais gardons-nous de la tyrannie de la transparence. La confidentialité conditionne parfois la qualité de l'information transmise aux décideurs publics : si l'information concurrentielle n'est pas protégée, elle ne sera pas donnée !

Au final, nous craignons que ce texte visant à renforcer la transparence et l'équité crée de nouvelles zones d'ombre et des inégalités préjudiciables aux acteurs économiques et, plus largement, au pays et à son image : flou dans la définition des représentants d'intérêts, risque de dénonciation calomnieuse, pouvoirs d'enquête mal encadrés, menaces sur la vie privée et le secret des affaires.

Bien sûr, ce ne sont pas les objectifs du projet de loi ; alors nous formulons le vœu que les débats parlementaires apporteront les améliorations nécessaires et le porteront à la hauteur de ses enjeux économiques et démocratiques.

Fabrice Alexandre est président de l'Association française des conseils en lobbying et affaires publiques (AFCL). Laurent Mazille est président de l'Association professionnelle des responsables des Relations avec les pouvoirs publics (ARPP).

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES

par Christian Saint-Etienne

Les attentats djihadistes posent des questions majeures sur les plans politique, économique et social. Sur le plan politique, c'est la communauté nationale qui est visée dans son existence, ses valeurs et ses comportements. Au quotidien, chacun s'occupe de ses affaires selon ses priorités et avec ses contraintes. Dans le contexte d'attentats terroristes non ciblés, violents et répétés, l'incertitude s'accroît de façon majeure. Le simple fait de prendre le train, le métro, le bus, l'avion ou de marcher en zone dense exige une vigilance accrue. Un paquet oublié peut être une bombe, deux ou trois hommes avec des sacs de sport peuvent être des terroristes, une femme avec des vêtements amples une kamikaze. On limite alors ses déplacements à l'essentiel.

De plus, quand les assaillants sont issus d'un même groupe ethnique et/ou religieux, une fissure supplémentaire mine la société. En temps normal, cette dernière est déjà fissurée par le chômage de masse, les comportements non coopératifs, les expressions de violence ouverte ou larvée. S'ajoute une séparation souterraine : ce voisin ou cette personne dans les transports que je voyais à peine devient une menace immédiate possible.

Face à ces transformations ouvertes ou silencieuses, la seule réponse politique est de simultanément en appeler aux intérêts supérieurs du groupe ou de la nation tout en investissant dans des actions sécuritaires ciblées : renforcement des contrôles généraux physiques mais surtout actions de renseignements

Quelles réponses face aux attentats ?

policière et militaire permettant de cerner et anticiper les menaces. Il faut généraliser dans les lieux publics les caméras reliées à des logiciels analysant les comportements anormaux, avec des forces en mesure d'agir immédiatement. La France dispose d'entreprises technologiques de haut niveau qui vendent surtout leurs systèmes hors de France en l'absence d'intérêt national. Il faut structurer ce secteur et investir sur la durée dans ces systèmes de collecte et traitement d'informations ciblées qui se révèlent bien plus efficaces dans la prévention des risques.

Il faut investir dans des systèmes de collecte et de traitement d'informations.

La flexibilité économique devient une nécessité encore plus forte.

Sur le plan économique, les entreprises font face à une source supplémentaire de variations d'activité aggravées par la désorientation temporaire ou durable des salariés dans leurs comportements et leurs attentes. La flexibilité du système économique devient une nécessité encore plus forte. Mais l'Etat stratège doit contrer cette augmentation de l'incertitude de deux façons. D'abord, en maintenant la commande publique et notamment ses investisse-

ments. Ensuite, en intégrant les variations sectorielles d'activité dans ses instructions de contrôle fiscal et social des acteurs économiques.

Sur le plan social, la méfiance entre les acteurs s'accroît. De multiples analyses sociologiques montrent que les Français opèrent beaucoup plus que les populations du nord de l'Europe dans un univers de défiance et de comportements non coopératifs, par exemple entre travailleurs en CDI envers ceux en CDD ou entre personnes ayant un emploi vis-à-vis des autres. La montée globale de l'incertitude devrait conduire à accélérer la mutation de ces comportements. Si les acteurs sociaux refusent ces évolutions, il appartient au pouvoir politique de prendre ses responsabilités. L'Etat peut être amené à intervenir directement dans la gestion de certains services publics. Par exemple, il peut décider de réformer directement le système d'assurance-chômage pour accélérer la formation des chômeurs et leur orientation vers les secteurs qui offrent les centaines de milliers d'emplois aujourd'hui non pourvus.

La violence aveugle est une menace à la fois totale et immédiate sur le groupe ou la nation. Elle peut accentuer les difficultés du pays ou l'inciter à rebondir. C'est à nous, tous ensemble, de répondre par un discours politique exigeant et une politique stratégique déterminée.

Christian Saint-Etienne est professeur titulaire de la chaire d'économie industrielle au CNAM.



LES ARTICLES LES PLUS PARTAGÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Free épinglé par la justice pour de nombreuses clauses abusives
2. Le FBI débloque l'iPhone de San Bernardino sans l'aide d'Apple
3. La Californie trouve un accord historique sur le SMIC
4. Le Foll ordonne l'inspection de tous les abattoirs
5. PSA : l'Etat conteste la rémunération de Tavares



En Belgique, il semblerait que même les humoristes puissent être libéraux.

Photo Borna Mirahmadian/Shutterstock

La Belgique, terre de libéraux

LIBRE PROPOS

Par Gaspard Koenig



Donald Trump a récemment qualifié la Belgique de « Enfer sur Terre ». Pour corriger cette grossière image, j'aimerais partager ce que j'y ai trouvé, quelques jours avant les attentats : un paradis intellectuel. Si la Belgique fait les gros titres pour ses terroristes, il ne faudrait pas oublier ses libéraux, plus actifs et mieux structurés que dans la plupart des pays européens.

Imaginez-vous au siège du Mouvement réformateur, seul parti francophone dans l'actuel gouvernement de coalition. Les débats qui animent en France quelques cercles confidentiels d'initiés toquevilliens ont ici lieu au grand jour. Un jeune entrepreneur du numérique dénonce avec véhémence les misères que lui fait une administration obsolète. Un député vante les mérites intégrateurs des nouvelles formes de travail, en rappelant que 30 % des chauffeurs Uber viennent des banlieues les plus défavorisées. Le directeur des études, un professeur de philosophie qui a publié une anthologie en trois volumes sur « la tradition de la liberté », développe une analyse très subtile, fondée sur Adam Smith, pour démontrer que l'économie dite « collaborative » reprend les mécanismes et les usages du capitalisme le plus exacerbé. Il rappelle que Colbert avait fait exécuter 16.000 ouvriers pour avoir vendu des « indiennes » (cotonnades) sans autorisation : comme toujours, le marché libre et le corporatisme tue, avec la complicité du pouvoir central. Dans l'assistance, les activistes libertariens côtoient les entrepreneurs et les attachés parlementaires. On annonce les prochains thèmes de réflexion, qui nourrissent directement le travail gouvernemental : revenu universel, démocratie liquide, compte temps. Et on ne boude pas les plaisirs de l'esprit, avec l'annonce d'une conférence sur la fameuse leçon de Foucault au Collège de France consacrée à l'histoire du libéralisme. Le lendemain, dans les studios d'une radio de service public, le présentateur de la matinale revient sur le débat entre Rawls et Habermas. Le bonheur.

Le plat pays a donc su s'inspirer non seulement de nos frites, mais aussi de notre Déclaration des droits de l'homme (on dit d'ailleurs que les pommes frites du pont Neuf sont nées avec la Révolution française). Le Mouvement réformateur se réclame explici-

tement du Congrès libéral belge de 1846. « Le libéral, peut-on lire sur son site, est celui qui croit que le premier devoir de l'Etat, c'est d'assurer la liberté des citoyens. » Et son président, Charles Michel, écrivait avant de devenir à trente-huit ans le plus jeune Premier ministre de l'histoire récente que « le libéralisme c'est aussi et surtout un humanisme, une doctrine visant le libre développement et l'épanouissement de l'homme dans toutes ses facultés ». Les mesures qu'il tente de mettre en place aujourd'hui vont dans le sens de cet épanouissement individuel : renforcement du statut des indépendants, promotion du « crowdfunding »... En Belgique, il semblerait que même les humoristes puissent être libéraux, comme l'excellent Walter, dont on peut lire les meilleures saillies anti-étatismes dans un recueil tout juste publié (« Ne croyez pas que ça n'a rien à voir », Editions Plon).

Le fédéralisme belge, dysfonctionnel, empêche les réformes d'ampleur.

Dans ce pays, les libéraux sont pourtant mieux structurés qu'ailleurs.

Si le programme du Mouvement réformateur reste largement dans les limbes, c'est que le fédéralisme belge, avec son millefeuille de responsabilités croisées, est gravement dysfonctionnel et interdit toute réforme d'ampleur. L'actualité l'a tristement illustré. Alors que le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, prétend avoir donné l'ordre de fermer le métro une vingtaine de minutes avant l'attentat de Maelbeek, il semblerait que l'absence de coordination des structures fédérales et régionales explique le retard tragique pris par la STIB (la société des transports bruxellois). Les querelles incessantes entre Etat, communautés linguistiques, régions, provinces et communes n'ont rien de drôle.

Alors que le terrorisme cherche à nous diviser, nous avons plus que jamais besoin de la tradition de la liberté. On peut exiger que l'Etat de droit règne à Molenbeek et ailleurs sans renoncer, bien au contraire, à notre conception d'une société ouverte. Souhaitons que la Belgique s'inspire de notre efficacité jacobine et que, en retour, nous en rapatriions quelques sains principes de philosophie politique, étrangement disparus de leur terre d'origine. #JeSuisBelge

Gaspard Koenig est philosophe et président du « think tank » GénérationLibre.